



**COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-112

Rapporteur : Christine METOIS, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ASSURANCE « CYBER-RISQUE » - MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT GROUPE PAR LE CDG22

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG22) a pour intention de proposer un contrat groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et les établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La ville de Trégueux, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au CDG22 par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG22.

Vu le CGCT,

Vu le code des assurances,

Vu le décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au code des marchés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG22 va engager en 2021, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **PREND ACTE que les prestations, garantie et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.**

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-113

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU CRÉAC'H

En 2020, des travaux préparatoires ont été réalisés sur le chemin permettant l'accès piétonnier à l'école du Créac'h afin d'y installer, par la suite, de l'éclairage public. A cette fin, le projet d'éclairage public aux abords de l'école du Créac'h présenté par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor est estimé à **12 960 euros TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). Il prévoit l'installation de câble, le fourniture et la pose de 4 mâts et 4 lanternes d'éclairage public. Conformément au règlement financier du SDE 22, ces travaux impliquent une participation communale sous forme de fonds de concours à hauteur de **7 635,10 euros**.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **7 635,10 euros**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte, et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le projet d'éclairage public aux abords de l'école du Créac'h présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 12 960 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) avec versement d'un fonds de concours par la Commune de Trégueux à hauteur de 7 635,10 euros.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-114

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – MODIFICATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DES SCULPTEURS

Dans le cadre de l'opération du lotissement "Domaine des Sculpteurs", des travaux d'aménagement d'un giratoire entre la rue de Verdun et le nouveau lotissement vont être réalisés en 2021. L'aménagement de ce nouveau giratoire nécessite le déplacement de deux candélabres existants ainsi que la fourniture et pose d'un nouveau mât et d'une lanterne au droit du passage piéton.

Après étude de ce projet, le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor présente une estimation des travaux à hauteur de **7 776 euros TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Conformément au règlement financier du SDE 22, ces travaux impliquent une participation communale sous forme de fonds de concours à hauteur de **4 536 euros**.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **4 536 euros**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte, et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le projet de travaux d'éclairage public pour l'aménagement du giratoire des Sculpteurs présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7 776 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) avec versement d'un fonds de concours par la Commune de Trégueux à hauteur de 4 536 euros.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



**COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-115

Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint

OBJET : VIE ÉCONOMIQUE - CAMPAGNE DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL – ACHAT DE BONS-CADEAUX POUR UN JEU-CONCOURS

Dans le contexte sanitaire actuel, de nombreuses entreprises, commerces, ou travailleurs indépendants connaissent d'importantes difficultés économiques.

La ville de Trégueux, soucieuse de maintenir la vitalité de son tissu économique souhaite particulièrement épauler les petits commerçants, dont la présence est indispensable à la qualité de vie.

Les élus du Conseil Municipal ont donc engagé une opération de communication visant à soutenir le commerce de proximité et à inciter les Trégueusiens à « consommer local ».

Cette opération prend la forme d'une campagne d'affichage qui a débuté le 20 novembre ainsi que de jeux-concours permettant de gagner des bons-cadeaux valables dans les magasins de Trégueux fermés pendant le confinement d'automne (commerces de moins de 5 salariés).

Les jeux-concours se dérouleront en deux phases.

La première phase aura lieu du 25 novembre au 2 décembre sur Facebook,

La deuxième phase aura lieu du 11 au 20 décembre suite à la publication du Mensuel de décembre – janvier.

Après appel à volontaires, la ville fera l'achat auprès des commerçants de Trégueux de bons-cadeaux d'une valeur de 20€ chacun. L'enveloppe maximum allouée par la ville sera de 2 500 € soit 125 bons-cadeaux. Les dépenses relatives à cette opération seront imputées au compte "6238 - frais divers publicité, publications, relations publiques" du budget de la ville.

Le règlement des jeux-concours sera précisé sur les supports de communication de la ville. Il ne sera possible de remporter qu'un bon-cadeau par foyer. Élus et agents communaux ne sont pas autorisés à concourir.

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ,

- **AUTORISE la dépense constituée par l'achat de bons-cadeaux auprès des commerçants de Trégueux, en vue de les proposer comme lots à remporter par des particuliers, dans la limite d'un montant total de 2 500 €.**
- **AUTORISE l'attribution de ces bons aux gagnants des jeux qui seront proposés.**

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



**COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-116

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2021

Madame Cristina Feunteun, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal que les tarifs communaux doivent être adoptés par délibération pour une application au 1^{er} janvier 2021. Il s'agit notamment des tarifs communaux suivants :

-
- - les concessions de cimetières et de cavurnes,
- - les locations de cases dans le columbarium,
- - les photocopies / impressions,
- - les hébergements dans les logements communaux,
- - l'adhésion des agents retraités au Comité National d'Action Sociale,
- - les frais d'intervention de la commune à la charge du maître d'ouvrage des lotissements privés,
 - - l'entretien des terrains,
 - - la vente de bois,
 - - les jardins familiaux et délaissés d'espaces verts.

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2021 :

2020**2021****Concessions de cimetière (renouvelables à échéances)**

15 ans	127 €	128 €
20 ans	171 €	supprimé
30 ans	257 €	256 €

Concessions de cavurnes (renouvelables à échéances)

15 ans	64 €	64 €
20 ans	86 €	supprimé
30 ans	127 €	128 €

Columbarium – Location de cases

5 ans	267 €	195 €
10 ans	481 €	390 €
15 ans	695 €	425 €
20 ans	855 €	supprimé
30 ans		850 €

	2020	2021
--	------	------

Photocopies / impressions

A4 noir et blanc	0,27 €	0,25 €
A4 couleur		0,35 €
A3 noir et blanc	0,38 €	0,35 €
A3 couleur		0,50 €

Logement de La Poste

Hébergement d'artistes - salle spectacle partenaire Tarif par personne par nuitée	11,00 €	11,00 €
Hébergement d'urgence Forfait par famille pour 7 nuitées	100,00 €	100,00 €

Logement du Créac'h

Tarif d'hébergement par mois - proratisé en fonction de la durée d'occupation – charges comprises	350,00 €	350,00 €
---	----------	----------

Comité National d'Action Sociale

Adhésion annuelle retraités (Ville et CCAS) au CNAS	137,80 €	137,80 €
---	----------	----------

Lotissements privés

Frais d'intervention de la commune à la charge du maître d'ouvrage (% du montant HT des travaux)	1,60%	1,60%
---	-------	-------

Entretien de terrains

Forfait intervention	150 €	150 €
L'heure (minimum 1 heure)	81 €	81 €
<i>(facturation = forfait + nombre d'heures d'intervention) toute heure commencée est due</i>		

Vente de bois (produits versés au CCAS de Trégueux)

Bois coupé en morceaux de 40 cm non fendus et non livrés Tarif pour une corde (soit 3 stères) maximum par personne	80,00 €	80,00 €
---	---------	---------

Jardins familiaux et délaissés - Tarifs annuels (produits versés au CCAS de Trégueux)

Jardin non équipé de coffre à outils	8,00 €	8,00 €
Délaissé d'espaces verts pour ruchers	8,00 €	8,00 €
Jardin équipé de coffre à outils	15,00 €	15,00 €

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



**COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-117

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES – COÛTS HORAIRES DES TRAVAUX EN RÉGIE - 2020

Madame Cristina Feunteun, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal que des travaux en régie sont inscrits au budget 2020. Afin de réaliser les écritures comptables nécessaires à la valorisation de ces travaux, il y a lieu d'en définir le coût horaire.

S'agissant du centre technique municipal, le calcul du coût moyen horaire de la main d'œuvre technique comprend le coût des agents des ateliers et des espaces verts auquel est ajouté un coût forfaitaire d'encadrement de 5,57 %.

Les travaux en régie seront valorisés sur la base du nombre d'heures réelles consacrées à chaque chantier.

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2020 :

Centre Technique Municipal	
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique (encadrement compris)	27,11 €

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-118

Rapporteur : Alain RAULT, Maire-adjoint

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – TARIFS 2021 – LOCATION DE SALLES ET MATÉRIEL – INTERVENTION PERSONNEL MUNICIPAL.

I - Maintien des tarifs de location pour l'année 2021

Les membres de la commission Vie Associative et Sportive réunis le mardi 3 novembre 2020, proposent au Conseil municipal d'approuver **le maintien** des tarifs 2020 concernant la location des salles municipales (hormis Bleu Pluriel) et la location de matériel conformément aux tableaux joints en annexe. En effet, de nombreux événements n'ont pu avoir lieu en 2020 et il n'est pas souhaité appliquer une augmentation du coût aux personnes et associations ayant été obligées de reporter.

Il est proposé d'ajouter les syndicats dans la liste des structures concernées par la catégorie « autres » dans les grilles tarifaires.

II - Maintien du tarif relatif à l'intervention d'un agent communal

Pour mémoire, lors de l'installation et le rangement des manifestations, chaque association bénéficie de la mise à disposition d'un chauffeur municipal avec un véhicule pour une durée de 8h avant et après la manifestation.

Il est proposé pour 2021 de maintenir le tarif horaire de 30€ pour toute intervention supplémentaire d'un agent communal pour la mise en place et le rangement des manifestations auprès des associations locales ou pour facturation de travaux de nettoyage auprès des utilisateurs des espaces publics à leur demande ou suite à la non restitution des lieux comme ils ont été perçus.

III – Instauration de tarifs en cas de perte, casse ou non-restitution de clefs

Constatant que régulièrement des clefs sont déclarées perdues ou ne sont pas rendues par des associations ou des particuliers lors de mises à disposition de salles (gracieuses ou payantes), et considérant le coût important des reproductions de clefs, il est proposé d'adopter un tarif en cas de perte, de casse ou de non-restitution :

- clef électronique : 90 €
- clef classique : 15€

Vu l'avis de la commission vie associative du 3 novembre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE le maintien des tarifs de location de salles et de matériel tels que détaillés en annexe,**
- **APPROUVE le maintien du tarif horaire de 30€ pour les interventions de personnel communal nécessaires suite à une mise à disposition de salle,**
- **APPROUVE la création des tarifs en cas de perte, casse ou de non-restitution des clefs, à hauteur de 90€ pour une clef électronique et 15€ pour une clef classique, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021**

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-119

Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe

OBJET : ACTION CULTURELLE – BLEU PLURIEL - TARIFS 2021 DE LOCATION ET PRESTATIONS DE SERVICE

Les membres de la commission action culturelle réunis le 17 novembre 2020, proposent au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de 2 % des tarifs de location de Bleu Pluriel arrondis à l'euro le plus proche conformément au tableau ci-dessous.

Les tarifs de mise à disposition du vidéo projecteur et de mise à disposition de personnel restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE l'application des tarifs ci-dessous :

TARIF LOCATION BLEU PLURIEL 2021								
	EXTÉRIEUR				LOCAL			
	Association / Ecole		Entreprise / Groupe non associatif		Association / Ecole		Entreprise / Groupe non associatif	
SALLE DE SPECTACLE	H.T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.
Service salle 4H	409,17	491 €	670	804 €	154,17	185 €	490,00	588 €
Service régisseur 4H		130 €		130 €		130 €		130 €
HALL D'EXPOSITION	H. T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.	H. T.	T. T. C.

1 journée	419,17	503 €	593,33	712 €	251,67	302 €	475	570 €
1 journée supplémentaire	210	252 €	296,67	356 €	127,50	153 €	236,67	284 €
Réception, vin d'honneur de mariage aux résidents de Trégueux, tarif à la demi-journée - Eté							97,50	117 €
TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE								
Forfait ménage (1) (le rangement étant assuré par le locataire)							188 € ttc	
Tarif horaire copie son ou montage (vidéo) (1) (Fournitures non comprise : DAT, Bandes magnétiques ou DVD, Cdrom...							33 € ttc	
Forfait journée : prestation et mise à disposition du vidéo projecteur							250 € ttc	
Non restitution d'une clef électronique							90 € ttc	
Prestation technicien supplémentaire (1)							130 € ttc	

Application d'une majoration de 50 % sur les services régisseurs pour les manifestations le dimanche et jour férié

(1) Les prestations de service ne sont pas assujetties à la TVA de 20 %.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-120

Rapporteur : Michèle BACCELLI, maire adjointe,

OBJET : ACTION CULTURELLE- TARIFS DU FESTIVAL « 20 MIN DE BONHEUR EN PLUS » 2021

L'édition 2021 du festival « 20 minutes de bonheur en plus » aura lieu le dernier week-end de janvier. Compte tenu du contexte sanitaire, il est à ce jour impossible d'envisager des spectacles gratuits debout avec circulation libre du public comme habituellement. L'équipe de Bleu pluriel a donc choisi de proposer pour cette année une formule adaptée du festival avec 3 soirées spéciales les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021 dans la grande salle, en configuration gradinée (le public sera dans le gradin).

Cinq spectacles seront présentés pendant la soirée sous la houlette d'un maître de cérémonie. Il n'y aura pas de mouvement de public pendant la soirée, les spectacles se succédant sur le plateau de Bleu pluriel.

Liste des spectacles :

Bobby et moi – jonglage et musique
Jeanne Dark – bruitage, théâtre et magie nouvelle
Attraction capillaire – acrobatie suspension par les cheveux
Le 3ème pas – danse et marionnette
Chiringuito paradise – acrobatie burlesque et cascades

En amont de ces soirées, 2 attractions dans l'esprit du 20 min seront proposées gratuitement, également dans le respect des règles sanitaires :

- Alexandre l'Agodas, chanteur de rue avec son orgue de barbarie dans les rues de Trégueux vendredi et samedi.

- le train fantôme par la Cie Bitonio est une installation foraine qui sera implantée dans le hall de Bleu pluriel. Par groupe de 5 personnes maximum, les spectateurs visiteront cette installation participative. Réservation obligatoire par créneaux horaires prédéfinis.

Vu l'avis favorable de la commission action culturelle du 17 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE pour l'édition 2021 de « 20 minutes de bonheur en plus », les tarifs suivants :

- **tarif maxi : 16 €**
- **tarif réduit : 15 € (groupes et CE conventionné)**
- **tarif mini : 12 € (abonnés)**
- **accès cible : 6 € (- 25 ans et minima sociaux)**

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-121

Rapporteur : Michèle BACCELLI, maire adjointe,

OBJET : ACTION CULTURELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LANGUEUX POUR LE FESTIVAL MOUFL'ET COMPAGNIE 2021

Considérant le succès du Festival Jeune public « Moufl'et Cie » qui répond à une demande de spectacles vivants pour les enfants, Bleu Pluriel (Trégueux) et le Grand Pré (Langueux), proposent de renouveler leur partenariat sur la saison 2020/2021.

Ce partenariat permet d'enrichir leurs différentes propositions culturelles, d'accompagner en termes de communication et de service aux publics la structure partenaire et de créer des passerelles entre les deux salles.

Ce partenariat concerne 7 propositions artistiques au sein du Festival Moufl'et Cie qui aura lieu du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021, avec :

3 Spectacles accueillis à Bleu pluriel – Trégueux

«**Bobines et Flacons**» - Cie Artiflette - Cirque, chanson et marionnettes

Lundi 22 février 2021– 9h45, 11h15 et 16h – Vendredi 19 février 2021 – Séances scolaires – 9h45, 11h et 14h

«**Le petit cirque de A à Z**» - Cie Casus Délires - Cirque, Théâtre, Marionnettes

Mercredi 24 février 2021 - 15h et 18h30

«**Le dernier Jour**» - Monsieur Lune - Concert illustré

Vendredi 26 février 2021 - 15h

4 Spectacles accueillis au Grand Pré à Langueux

« **Boom Box** » - Cie Cécile Métral - Jonglerie, Mini-Fil, Clown, Poésie
Lundi 22 février 2021 – 10h et 18h30

« **Rick Le Cube, vers un nouveau monde** » - De Sati– Spectacle Audiovisuel – Création 2020
Mardi 23 février 2021 - 15h et 18h30

« **Soon** » - Cie Le Vent des Forges – Théâtre d'argile manipulée
Jeudi 25 février 2021 - 16h et 18h30

« **Ti Soon** » - Cie Le Vent des Forges – version pour les plus jeunes
Vendredi 26 février 2021 - 10h et 16h

Il est envisagé une communication commune avec une billetterie pour les 7 spectacles par chacune des 2 structures (selon des jauges pré-définies) sans restitution des recettes perçues par la structure non accueillante vers la structure accueillante.

Vu l'avis favorable de la commission « action culturelle » du 17 novembre 2020 sur la proposition de renouveler la programmation de ce festival,

Considérant l'intérêt commun des deux communes à travailler en partenariat pour développer des propositions artistiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, relative à la co-réalisation d'accueil de spectacles entre le Grand Pré et Bleu pluriel.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-122

Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe

OBJET : ACTION CULTURELLE – MÉDIATHÈQUE- TARIFS 2021

Abonnement

L'abonnement au réseau des Médiathèques de la Baie ouvre le droit au service du prêt.

L'accès aux locaux, la lecture sur place, l'accès à un PC, la participation aux actions culturelles sont libres et gratuits.

La première année d'abonnement au réseau est gratuite pour les personnes résidant, étudiant ou travaillant à Trégueux.

Remboursement de documents

En cas de perte ou de détérioration d'un document par un abonné, il est d'abord demandé le remplacement à l'identique ou par un titre équivalent. A défaut, c'est le remboursement du prix d'achat qui est appliqué.

Cas particulier du DVD. L'achat se faisant obligatoirement auprès d'un fournisseur spécialisé ayant négocié un droit de prêt, le remboursement est automatiquement demandé, sur la base d'un montant forfaitaire.

Impressions, copies

Les impressions et copies sont payantes, sauf pour les CV dans la limite de 10 impressions par semaine.

Considérant :

- les tarifs d'abonnement appliqués par les autres communes membres du réseau des médiathèques de la baie,
- le faible volume des impressions et copies,
- la conjoncture résultant de la crise pandémique,

la Commission Action culturelle, réunie le 17 novembre 2020, propose de maintenir les tarifs en l'état pour l'année 2021

Abonnement (en euros)	
Famille	23
Individuel à partir de 26 ans	13
Individuel -26 ans	6
Individuel bénéficiaire minima sociaux (1)	0
Individuel demandeur d'emploi	0
Collectivité	0
Intervenant enfance (2)	0
Vacancier (3)	13

Minimum vieillesse, RSA, AAH.

Abonnement professionnel réservé aux personnes travaillant auprès d'enfants, donnant accès aux documents jeunesse et à ceux liés à la pratique professionnelle.

Abonnement limité à 3 mois.

Remboursement forfaitaire DVD : 30 €

Impressions, copies (en euros)	
A4 NB	0,25
A4 coul	0,35
A3 NB	0,35
A3 coul	0,50
CV	10 imp. gratuites par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les tarifs ci-dessus pour l'accès aux services payants de la médiathèque en 2021.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Bleu Pluriel, (le Préfet ayant été préalablement informé de ce lieu, et en accord avec la Loi du 14 novembre 2020 pour permettre la distanciation sociale dans le respect des règles sanitaires en vigueur), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme COLLIN Marina, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

M. MICHEL Alain a donné procuration à M. NAVINER André

Secrétaire de séance : Mme HERVE Isabelle

Assistait également : Mme PELLETIER (DGS).

DÉLIBÉRATION N° 2020-123

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ENTRE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC ET LA VILLE DE TRÉGUEUX

Conformément au Code de l'Éducation et notamment ses articles L541-3 et D541-4, six communes de l'agglomération briochine de plus de 5 000 habitants (Saint-Brieuc, Trégueux, Ploufragan, Langueux, Plédran, Yffiniac) cofinancent depuis plusieurs années le fonctionnement du Centre Médico-scolaire basé à Saint-Brieuc, 76 rue de Quintin.

La participation est calculée au prorata du nombre d'habitants (cf. Tableaux de répartition des charges ci-annexés).

Le nouveau montant de la participation financière pour la ville de Trégueux s'élève à 1 631,66 € et la convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vu l'avis de la Commission Enfance-Jeunesse Éducation du 12 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

A Trégueux, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.